



Communiqué de presse

78/20

Montreuil, le 24 juillet 2020.

Victoire de notre camarade Céline Boussié !

Céline Boussié, défendue par Maître Alma Basic, avocate à la cour d'appel de Paris, remporte le procès en appel contre son employeur « la Maison des enfants de Moussaron ».

En Novembre 2017, le tribunal correctionnel de Toulouse reconnaissait le statut de lanceur d'alerte à Céline Boussié. En juillet 2020, la cour d'appel d'Agen reconnaît que l'inaptitude de Céline Boussié est causée par les manquements de son employeur. L'arrêt de la cour d'appel d'Agen va plus loin que le jugement du conseil de prud'hommes d'Auch en décidant que le licenciement de notre camarade pour inaptitude est sans cause réelle et sérieuse. Le juge reconnaît que l'inaptitude est causée par les manquements de son employeur à son obligation de sécurité et de protection de la santé de la salariée, directement à l'origine de la dégradation de son état de santé physique et psychique.

Le juge a relevé que les manquements étaient notamment constitués par l'entreprise de dénigrement à la suite de la dénonciation des multiples dysfonctionnements constatés et les injures proférées à son encontre. L'arrêt a confirmé l'atteinte à l'honneur à la réputation. Il a également été reconnu que l'IME de Moussaron a bien violé l'atteinte à la formation de Céline Boussié.

La Fédération CGT Santé et Action Sociale ne peut que se féliciter de l'énoncé du jugement. Les lanceuses et lanceurs d'alerte comme Céline Boussié, par leur courage, rendent un immense service à la démocratie et à la liberté. N'oublions pas Bernadette, Chrystel et Didier qui, eux, ont été condamné.e.s pour avoir dénoncé l'IME en 1995 et 1999. Nous demandons leur réhabilitation.

Notre camarade Céline Boussié tient à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à cette victoire historique, à commencer par le Conseil de la Fédération CGT Santé et Action Sociale, c'est la première fois en 25 ans qu'un.e salarié.e de l'IME MOUSSARON est rétabli.e dans ses droits.

Nous continuons à porter l'exigence d'un vrai statut de protection des lanceurs et lanceuses d'alerte. Nous demandons une reprise publique de cet établissement et un vrai service public de l'action sociale.